



Visite du DAP au CPOS : l'envers du décor...

Le 25 septembre 2025, le Directeur de l'Administration Pénitentiaire (DAP) a visité le CPOS.

Quelques heures suffisent pour présenter une façade impeccable, mais pas pour masquer la réalité : des personnels épuisés, tous corps de métier confondus.

Avertis seulement le 23 septembre de cette visite surprise et de la rencontre avec les OS, voici les questions que la CGT SPIP aurait voulu poser au DAP :

1. L'avenir des SPIP et des CPIP en question

Les EGIP sont actuellement en cours et un certain nombre d'évolutions des métiers des SPIP en question. La DAP a-t-elle une position sur la place des SPIP au sein de l'administration pénitentiaire et l'évolution du métier de CPIP ?

2. Des effectifs en souffrance

Les organigrammes des SPIP sont en partie connus, pas toujours actualisés, et les critères retenus pour fixer le nombre d'agents par antenne ne tiennent pas ou peu compte de la réalité des tâches en SPIP (participation aux instances, champs transversaux, programmes collectifs,...). Surtout, ce sont près de 500 postes de CPIP qui manquent au national. La DAP formule-t-elle des demandes pour que des recrutements de fonctionnaires aient lieu ?

3. La précarité comme solution ?

Ces chiffres cachent par ailleurs une autre réalité, celle d'agents contractuels (CDD et depuis peu CDI) peu ou pas formés qui devraient temporairement venir en renfort mais dans la réalité compensent des postes durablement vacants. Ils représentent presque 20% des effectifs de l'antenne d'Orléans. Ces personnels empêchent le recrutement et la mobilité de fonctionnaires titulaires formés pour occuper ces postes et dévalue la fonction en suggérant qu'il n'y pas besoin d'être formé pour occuper nos fonctions. Comment se positionne la DAP en rapport à ces problématiques ?

4. Les QLCO et QI : une doctrine en attente

L'ouverture des QLCO et plus généralement les QI (notamment au CPOS) sont amenés à concentrer des profils pénaux en lien avec la criminalité organisée. Si un corpus a déjà pu être réfléchi en ce qui concerne nos collègues d'établissements, la doctrine d'emploi des SPIP au sein de ces unités se fait attendre. Une réflexion a-t-elle été entamée à la DAP sur la formation des personnels à ce public particulier ainsi que sur l'étayage de leur PEP puisqu'ils sortiront un jour de détention ? Quelle est l'attente de l'administration de nos métiers sur la prise en charge de ce public ?

5. La délégation au privé : une ligne rouge

La CGT SPIP est attachée à l'idée que l'exécution des décisions de justice, le contrôle des obligations à l'instar de leur garde en établissement, relèvent d'une prérogative de puissance public qui ne devrait pas être déléguée au secteur privé associatif. La DAP soutient-elle cette position ?

Un mépris assumé

Après avoir été invités à transmettre nos questions en amont, la CGT SPIP CVL a reçu une fin de non-recevoir : le DAP ne rencontrerait que les syndicats de l'établissement visité. Pourtant, le SPIP du Loiret était bien représenté lors de cette visite... Une incohérence de plus !

L'espoir fait vivre... vraiment ?

Il aurait été légitime d'écouter les personnels du SPIP, de répondre à leurs interrogations, et d'affirmer leur place dans cette administration. À la place, le DAP a fui, laissant les travailleurs de l'ombre prisonniers de leurs questions.

On nous assure que nos interrogations ont été transmises. Peut-être obtiendrons-nous des réponses... **Peut-être...**

L'espoir fait vivre, mais jusqu'à quand ?

La CGT SPIP CVL,
Le 10 octobre 2025